

<https://www.francetransactions.com/actus/assurancevie/le-contrat-d-assurance-vie-altaprofits-vie-adopte-la-signature-electronique.html>



# Le contrat d'assurance vie AltaProfits Vie adopte la signature électronique

- Actualités - Actualités Assurance-Vie -



Publication date: jeudi 28 septembre 2017

---

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

---

"Cela concerne toutes les personnes qui souscriront l'un ou l'autre de ces deux contrats", souligne François Leneveu, Président du directoire et cofondateur d'AltaProfits. Rappelons qu'AltaProfits a été le premier acteur en ligne à proposer la signature électronique pour la souscription d'un contrat d'[Assurance Vie](#) sans imposer l'ouverture conjointe d'un autre produit comme par exemple un [compte bancaire](#).

# La signature électronique permet la souscription des contrats

La simplicité de souscription, le gain de temps et les économies générées (l'argent est investi plus rapidement) par la signature électronique, son adéquation avec le mode de vie toujours plus numérique des Français (Internet mobile, en particulier, les tablettes tendant à prendre de plus en plus la place de l'ordinateur fixe), ajoutés aux seuils d'investissement bas des contrats (300 Euros pour le versement initial, 300 Euros pour bénéficier de la Gestion Pilotée Lazard Frères Gestion, 50 Euros/mois pour les versements programmés) font d'[altaprofits vie](#) et d'[altaprofits capitalisation](#) des contrats d'épargne particulièrement modernes et accessibles aux particuliers-épargnants.

# La signature électronique n'a rien d'obligatoire !

La signature électronique est une commodité proposée aux épargnants, mais elle n'est pas obligatoire ; les épargnants qui le souhaitent peuvent continuer à éditer les documents contractuels et à les renvoyer signés à AltaProfits.

AltaProfits Vie et AltaProfits Capitalisation sont respectivement des contrats individuels d'assurance vie et de capitalisation libellés en euros et/ou en unités de compte.

Assurance-Vie(contrats)	Rendementsfonds euros(*)	Frais sur versement/ fonds euros	Frais de gestion/Fonds euros	Dépôt minimum à l'ouverture du contrat
<a href="#">ALTAPROFITS PEA</a>		0.00 %	-	300,00 Euros
<a href="#">ALTAPROFITS VIE</a>	EUROSSIMA: <b>0.950% (2020)</b> NETISSIMA: <b>de 1.400%</b> à <b>1,90 %</b> avec le bonus de rendement soumis à conditions.	0.00 %	EUROSSIMA: 0.600%NETISSIMA: 0.750%	300,00 Euros
<a href="#">DIGITAL VIE</a>	SURAVENIR OPPORTUNITES: <b>2.000% (2020)</b> SURAVENIR RENDEMENT: <b>1.300% (2020)</b>	0.00 %	SURAVENIR OPPORTUNITES: 0.600% SURAVENIR RENDEMENT: 0.600%	100,00 Euros
<a href="#">GENERALI ESPACE LUX VIE</a>	FONDS GENERAL: <b>1.600% (2020)</b>	0.00 %	FONDS GENERAL: 0.700%	50 000,00 Euros
<a href="#">ALTAPROFITS TITRES@VIE</a>	SWISSLIFE: <b>1.100% (2020)</b>	0.00 %	SWISSLIFE: 0.600%	1 000,00 Euros

(1) : Dernier rendement publié, net des frais de gestion du contrat sur le fonds en euros, bruts des prélèvements sociaux.